

Atelier d'élaboration n° 3

Agriculture et séquestration

Le jeudi 11 avril

Réunis en atelier d'élaboration du programme, **les participants ont fait les propositions suivantes :**

Favoriser des techniques agricoles permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Soutenir la conversion des agriculteurs à des techniques moins émettrices de GES, en travaillant avec la Chambre d'Agriculture, les GDA (Groupements de développement agricoles) et autres structures, en :
 - Sensibilisant fortement les agriculteurs leur impact carbone
 - Les informant davantage sur les nouvelles pratiques de conservation des sols, en variant les sources et privilégiant le dialogue entre les syndicats et les organisations d'agriculteurs.
 - Développant un plan de formations et de conseils individuels, adaptés à chaque exploitation
 - Offrant dans ce cadre la possibilité de faire, à coût réduit, un bilan carbone de chaque exploitation
 - Mutualisant et subventionnant des formations aux nouvelles pratiques, afin d'en réduire le coût pour les agriculteurs
 - Promouvoir, notamment, à travers ces formations, le non labour et les semis directs, les cultures intermédiaires, les couverts végétaux ; l'allongement des temps des rotations, les cultures de légumineuses pour diminuer la consommation d'engrais chimiques azotés, et toutes les techniques de l'agriculture de conservation – en menant une veille pointue sur les alternatives au glyphosate.
- Financer, si besoin, du matériel adapté et mutualisé ; et développer des aides aux agriculteurs engagés dans une reconversion, même partielle, de leurs terres (type MAE)
- Soutenir tout particulièrement le passage au « bio » et à l'agroforesterie.
- Encourager l'usage d'engrais moins émetteurs de GES, et notamment les produits issus d'une éventuelle et future unité de méthanisation (voir ci-après)

Rappel des propositions issues du partage du diagnostic :

- Sensibiliser, former et encourager les agriculteurs à adopter des pratiques qui impactent moins le climat et la santé : techniques culturales simplifiées ; non-labour, agriculture raisonnée, zéro pesticide, réduction des intrants.
- Diversifier les cultures et développer une approche adaptée au terroir.
- Prioriser l'agriculture biologique dans les baux ruraux.
- Favoriser l'implantation de haies bocagères dans les champs.
- Accompagner les agriculteurs dans une transition vers l'agriculture biologique. Étudier la possibilité de mettre en place des aides financières.
- Réfléchir à des process pour valoriser les récoltes non utilisables.
- Développer le compostage sur les lieux de production de déchets.

- Organiser des rencontres entre les producteurs bio et issus de l'agriculture conventionnelle.

Coupler l'action climat et la préservation de la biodiversité ; réduire l'usage des phytosanitaires

- Organiser des collectes de vieux stocks de pesticides, aujourd'hui interdits mais refusés en déchetterie, afin d'éviter que les particuliers ne s'en débarrassent n'importe où.
- Passer les espaces verts publics en refuges LPO – et créer une émulation auprès des particuliers, afin qu'ils suivent la même voie.

Rappel des propositions issues du partage du diagnostic :

- Inciter les nouvelles générations à maintenir les arbres fruitiers dans les jardins et conserver les vergers non exploités.
- Agir pour une agriculture sans pesticide en commençant déjà par instaurer une zone tampon entre les habitations et les champs.
- Faire en sorte que chaque commune adhère à la démarche originale initiée par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sous l'appellation Commune Nature.
- Instaurer des zones tampons "Zéro pesticide" en limite de champ.
- Inciter les producteurs à n'utiliser les produits phytosanitaires que en curatif et non en préventif.
- Organiser des nettoyages plus fréquemment, notamment des abords des routes.

Accroître le pouvoir de séquestration carbone du territoire

- Constituer une cartographie du territoire, conduite conjointement par des agriculteurs et des associations environnementales, permettant de situer l'ensemble des zones (chemins communaux, délaissés, etc.) pouvant être plantées d'arbres et de haies.
- Mener une étude sur les différents systèmes existant de replantation des haies, de leur entretien et de leur valorisation.
- Replanter partout où cela semble possible, si nécessaire en compensant les frais d'entretien à la charge des agriculteurs non couverts par une éventuelle valorisation des tailles.
- Si nécessaire, acheter une machine d'élagage et de broyage, mise à disposition des agriculteurs.
- Dans les nouveaux lotissements, imposer des règles de plantation de haies et d'arbres.
- Sensibiliser les particuliers à l'intérêt du jardinage – notamment, instituer des Fêtes des Plantes et des « Bourses » d'échanges horticoles.

Rappel des propositions issues du partage du diagnostic :

- Agir pour étendre l'initiative "4 pour 1000" qui vise à modifier les pratiques agricoles pour fixer plus de carbone dans les sols.
- Végétaliser autant que possible le territoire ; planter des arbres, notamment en compensation de la ZA de Herrlisheim – et pas seulement en arbres d'alignement.
- Favoriser la biodiversité, en substituant à la disposition "normale" du code civil un droit local plus souple pour booster les capacités de plantation d'arbres dans les jardins.

Valoriser la biomasse

- Etudier la mise en place d'unités de méthanisation de petite taille
- Valoriser les tailles de haies (voir ci-dessus)